



## Convention sur la diversité biologique

ANNÉE INTERNATIONALE  
DES FORêTS • 2011



Réf: SCBD/ABS/VN/SG/75486

30 mars 2011

### NOTIFICATION<sup>1</sup>

#### Invitation à l'Atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages 4-5 juin 2011, Montréal, Canada

Madame/Monsieur,

Dans la décision X/1, au paragraphe 13, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de fournir de l'assistance technique, sous réserve de la disponibilité des ressources financières, dans le but de contribuer à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya dans les plus brefs délais.

Dans le paragraphe 14 de la même décision, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été invité à fournir un soutien financier aux Parties afin d'aider à l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya dans les plus brefs délais.

Grâce au soutien financier fourni par le FEM, une série d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités sera réalisée par le Secrétariat au cours des deux prochaines années afin de contribuer à la ratification et à l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya dès que possible.

En outre, lors de la COP 10 tenue à Nagoya, les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) ont signé un Mémorandum d'accord pour renforcer la collaboration dans des domaines d'intérêt communs relevant de leurs mandats. Le Mémorandum prévoit, entre autres, l'organisation conjointe d'ateliers, de séminaires et d'autres activités relatives à l'accès et au partage des avantages et à d'autres domaines.

Dans ce contexte, je suis heureux de vous informer qu'un atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages sera organisé par les Secrétariats de la CDB et du Traité international TIRPAA, les 4-5 juin 2011, à Montréal, Canada, précédant la première réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya (CIPN).

L'objectif de ce premier atelier est de renforcer la capacité des gouvernements à respecter leurs obligations en vertu du Protocole. L'atelier permettra également de tirer profit des expériences

Aux: Points focaux CDB, ABS, CIPN et aux organisations autochtones et locales

cc: M. Shakeel Bhatti, Secrétaire du TIRPAA

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

dans la mise en œuvre du TIRPAA et de discuter des moyens de s'assurer que les deux instruments juridiques soient mis en œuvre de manière complémentaire. En outre, l'atelier sera l'occasion pour les gouvernements de discuter de leur expérience en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accès et du partage des avantages au niveau régional et interrégional. Une interprétation en anglais, en français et en espagnol sera disponible. Un ordre du jour provisoire est joint pour votre information et disponible sur le site Web du Secrétariat à l'adresse suivante: [www.cbd.int/icnp1/workshop](http://www.cbd.int/icnp1/workshop).

### **Nomination des participants**

À la lumière de ce qui précède et suite à la notification 2011-056, en date du 14 mars 2011, les Parties à la Convention ainsi que les représentants des organisations autochtones et locales qui n'ont pas encore informé le Secrétariat de leur intérêt à participer à l'atelier sont invités à envoyer une nomination officielle au Secrétariat d'ici le 8 avril 2011. Les représentants officiellement désignés des Parties et des communautés autochtones et locales sélectionnés pour recevoir un soutien financier pour participer à la première réunion du CIPN seront également financés pour participer à l'atelier de renforcement des capacités et devraient donc indiquer leur intérêt à participer à ce dernier atelier lors de l'inscription pour la réunion du CIPN.

Veuillez noter que le Secrétariat financera la participation **d'un seul représentant pour ces deux réunions** de chaque pays en développement Parties à la Convention, et en particulier, les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement ainsi que les Parties à économie en transition. Les candidatures doivent être soumises via l'envoi d'une lettre officielle, adressée au Secrétaire exécutif et envoyée par télécopieur au +1 514 288 6588, ou par courriel en tant que pièce jointe numérisée à l'adresse: [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int).

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaf  
Secrétaire exécutif

### **Pièce jointe**



**Atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages  
Organisation internationale pour l'aviation civile, Montréal, 4-5 juin 2011**

**PROGRAMME PROVISOIRE**

**Jour 1: Session de l'avant-midi (10 am – 1 pm)**

Session d'ouverture (10 -10:30 am):

- Ouverture
  - L'atelier sera ouvert par le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)
- Introduction à l'atelier
  - Secrétariats de la CDB et du TIRPAA
- Méthodologie et Organisation du travail

Pause-café (10:00 –10:15 )

Présentation générale par les Secrétariats de la CDB et du TIRPAA (10:30-12:30)

- Présentation générale par le SCDB sur les obligations des Parties au Protocole de Nagoya
  - Mesures relatives au respect des obligations sur l'accès et le partage des avantages
  - Mesures de soutien pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment sur l'établissement de points focaux nationaux, d'autorités nationales compétentes, du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, les mesures de sensibilisation et le renforcement des capacités.

Période de questions et réponses

- Présentation générale par le Secrétariat du TIRPAA sur le TIRPAA
  - Accès, partage des avantages et respect des obligations dans le cadre du Système multilatéral d'accès et le partage des avantages du Traité international
  - Expériences et leçons tirées de la mise en œuvre du Système multilatéral d'accès et le partage des avantages du Traité international

Période de questions et réponses

Discussion générale et introduction aux réunions régionales qui se tiendront en après-midi (12:30-13:00)

Lunch (13:00 – 15:00)

### **Jour 1: Session de l'après-midi (3 pm – 6 pm)**

#### Groupes de discussion régionaux (15:00 – 16:30):

- Afrique
  - Asie
  - Amérique latine et les Caraïbes
  - Europe centrale et Europe de l'Est/Europe de l'Ouest et autres groupes
- Sujets de discussions pour chaque groupe:
    - Échange d'expériences concernant les mesures à être adoptées par les Parties pour mettre en œuvre leurs obligations en vertu du Protocole de Nagoya sur l'accès, le partage des avantages et du respect des obligations en ce qui a trait à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques.
    - Échange d'expérience sur les mesures prises pour mettre en œuvre le TIRPAA
    - Comment s'assurer que le Protocole de Nagoya et le TIRPAA soient mis en œuvre de façon à se soutenir mutuellement ?

#### Plénière: (16:30 – 18:00)

- Chaque groupe régional fera un compte-rendu à la plénière sur les résultats, les discussions interrégionales et le partage d'expériences
- Les conclusions/moyens avant la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et du Traité international de façon à ce qu'ils se soutiennent mutuellement

### **Jour 2 (10 am – 1 pm)**

#### Groupes de discussion régionaux (10:00 – 11:30):

- Sujet de discussion pour chaque groupe : Outils pour supporter la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et du TRIPAA:
  - Désignation de points focaux nationaux et d'autorités nationales compétentes
  - Établissement d'un centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages
    - Quelles informations doivent être fournies au centre d'échange APA?
    - Quels sont les processus nécessaires au niveau national?
  - Sensibilisation
    - Comment sensibiliser sur l'accès et le partage des avantages, le Protocole de Nagoya et le Traité international TIRPAA au niveau national?
  - Renforcement des capacités
    - Quels sont les besoins pour un soutien aux Parties dans la mise en œuvre?
    - Leçons tirées de la mise en œuvre du TIRPAA
  - Comment s'assurer que le Protocole de Nagoya et le TIRPAA soient mis en œuvre de façon à ce qu'ils se soutiennent mutuellement?

Plénière: (11:30 – 13:00)

- Compte-rendu des groupes régionaux à la plénière:
  - Présentation des découvertes de chaque groupe
  - Discussion générale et échange interrégional d'expériences
- Conclusions/moyens relatifs à chaque question:
  - Désignation de points focaux nationaux et d'autorités nationales compétentes
  - Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages
  - Sensibilisation
  - Renforcement des capacités
- Conclusions de l'atelier
- Fermeture de l'atelier